

Le 21 mars 2022

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Lundi 21 mars 2022, à 18 h 15, à la salle du conseil au 1526 rue Principale, Chambord, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël, Diane Hudon et Julie Girard-Rondeau et messieurs Mario Bolduc, Robin Doré et Gérald Genest.

Le greffier-trésorier fait lecture de l’avis spécial suivant :

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

**AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Mario Bolduc	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Julie Girard-Rondeau	conseillère
Robin Doré	conseiller
Gérald Genest	conseiller

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu’une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, greffier-trésorier, pour être tenue à la salle du conseil au 1526, rue Principale, Chambord, le 21 mars 2022 à 18 h 15, et qu’il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Période de questions
- 4) Renonciation à l’avis de convocation
- 5) Journalier saisonnier -- embauche
- 6) Clôture de la séance

DONNÉ ce dix-septième jour du mois de mars 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Chambord en le transmettant par envoi électronique le dix-septième jour de mars 2022 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dix-septième jour de mars deux-mille-vingt-deux.

Grant Baergen
Directeur général et greffier-trésorier

GB

PÉRIODE DE QUESTIONS

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

RÉSOLUTION 03-99-2022 JOURNALIER SAISONNIER - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'affichage externe du poste de journalier saisonnier par la direction le 22 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les candidats locaux ont été reçus en entrevue ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- D'autoriser l'embauche de monsieur Guy Taillon comme journalier saisonnier des travaux publics selon l'affichage du 22 février 2022 ;
- 3- Que la rémunération de M. Taillon corresponde à l'échelon 80 % de la classe d'emploi 4 prévue dans la convention collective de travail ;
- 4- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer ladite entente d'embauche.

RÉSOLUTION 03-100-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 18 h 24.

Le maire,

Le greffier-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».